

DEPARTEMENT de l'ISERE
COMMUNE de DIZIMIEU
Eaux pluviales
Zonage eaux pluviales

INDICE **DATE** **MISE A JOUR** **DESSINATEUR**
 04/02/2015 EP

N° du plan : Echelle indicative : 1:3800

0 100 200 m

epiteau SARL ERITEAU
 1, rue George Feytaud
 38000 Grenoble
 Tél. : 04 72 93 00 50
 Fax : 04 72 93 00 59

Légende du zonage
 Zonage eau pluviale
 Zone 1
 Zone 2
 Zone 3
 Zone 4
 Emplacement réservé

Zonage d'eaux pluviales :
 Zone 1 : zones où les rejets doivent être pris en compte
 Zone 2 : zones où les rejets doivent être pris en compte et pour lesquelles des mesures doivent être prises pour limiter l'impact des rejets sur le ruissellement
 Zone 3 : zones où il est nécessaire de limiter les rejets et de prévoir des mesures de traitement des eaux pluviales et de ruissellement
 Zone 4 : zones où il est nécessaire de limiter les rejets et de prévoir des mesures de traitement des eaux pluviales et de ruissellement, lorsque la pollution est susceptible de nuire gravement à l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Légende
 Structures pluviales
 Source
 Conduite de captage de source
 Conduite pluviale
 Ecoulements préférentiels
 Fossés
 Chemineau
 Cheminée

Légende du site
 Zones humides inventariées dans le cadre du PUI
 Zones humides
 Mésote
 Potentielle
 Zones de stagnation d'eau
 Contour de niveau, pas de 5 m

